

Économie
sociale
et solidaire



Entreprendre autrement en Île-de-France

les aides de la Région



la Région

 **îledeFrance**

www.iledefrance.fr



Une économie **responsable et durable** au service des Franciliens et des Franciliennes

L'économie sociale et solidaire, c'est d'abord une **conviction** : celle qu'on peut **allier activités économiques, intérêt de tous et respect de l'environnement**. Cette économie regroupe des initiatives fondées non sur la rentabilité et la rémunération du capital investi mais sur la personne humaine et ses besoins, en s'appuyant sur des modes d'entrepreneuriat et de redistribution des richesses plus démocratiques. Depuis 2005, la Région Ile-de-France soutient son développement sur le territoire francilien.

L'économie sociale et solidaire, en chiffres

- En France près de 10 % du PIB français
- En Ile-de-France 374 000 emplois et 31 000 établissements employeurs

Source : INSEE données régionales 2007

► Pour en savoir plus :
www.essenregion.org

Un engagement partagé avec les autres Régions françaises. Ensemble, elles ont signé le **Manifeste de l'économie sociale et solidaire**.

« Par ce manifeste, les Régions veulent affirmer leurs ambitions pour développer une économie innovante tant sur le plan technologique que social ou organisationnel. Cette économie doit être créatrice d'activités et d'emplois de qualité pour tous, génératrice de cohésion sociale, respectueuse de l'environnement. Elle doit permettre d'exprimer la solidarité entre habitants, générations et territoires et s'inscrire dans une démarche participative. »

Un **secteur**, des **valeurs**

Quelle que soit leur forme juridique (mutuelles, coopératives, associations, fondations, sociétés...), les structures de l'ESS partagent **les mêmes valeurs**.

- **Solidarité** : les producteurs et les consommateurs sont invités à rompre avec l'individualisme, la surconsommation et la recherche exclusive du profit, pour privilégier le projet collectif, sans pour autant négliger les nécessités d'une bonne gestion des ressources.

- **Gestion démocratique** : « une personne, une voix » : les modes de gestion et de décision participatifs, dans une perspective de promotion de la démocratie économique, sont encouragés.

- **Juste répartition des excédents** : pour les structures de l'économie sociale et solidaire la réalisation de bénéfices ne constitue pas une fin en soi mais un moyen

au service de leur projet sociétal. Ainsi, la rémunération du capital est limitée et les excédents sont investis au service du projet.

- **Libre adhésion** : tout simplement parce que le coeur de l'Économie sociale et solidaire, c'est l'engagement. Cela implique la liberté d'adhérer ainsi que la liberté de se retirer à tout moment.



Photo : Sébastien Godefroy



Des filières porteuses de **développement** et **d'emplois** soutenues par la Région Ile-de-France

Services à la personne : santé, handicap, petite enfance, personnes âgées, aide à domicile, transports collectifs à la demande... Les besoins sont multiples et sont **autant d'opportunités** pour créer des structures soucieuses de la qualité du service, de l'accessibilité au plus grand nombre, du bien-être des salariés.

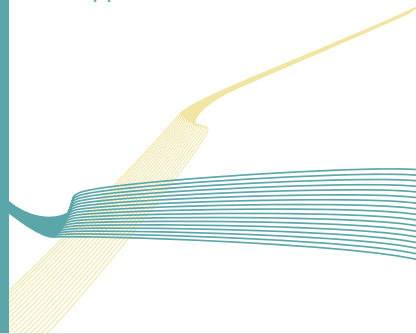
Eco-activités : **énergies renouvelables, éco-construction**, recyclage des déchets, entretien des espaces verts... Les dérèglements climatiques et la nécessité de préserver les ressources énergétiques nous amènent à repenser nos modes de production et de consommation. Protéger l'environnement, c'est le grand défi des années présentes et à venir. C'est aussi un **formidable réservoir d'emplois et d'activités**.

Agriculture biologique, commerce équitable, tourisme solidaire : les Franciliennes et les Franciliens sont de plus en plus soucieux de **l'impact de leur consommation sur leur environnement naturel et social**. Contribuez au développement du secteur et offrez-leur la possibilité de mettre en adéquation leurs valeurs avec leurs actes d'achat.

« Elles l'ont fait » : IDEO, de l'idée à l'entreprise éthique et durable

Ideo est une marque de vêtements écologiques et éthiques créée en 2002 par Rachel Liu et Nina Giorgi. Elles ont été accompagnées dans leur parcours de création par la couveuse d'activité le GEAI.

Rachel Liu : « C'était exactement ce qu'il nous fallait pour nous donner l'impulsion qui nous manquait, pour passer de l'idée à la réalité. La couveuse nous a aidé à passer le cap, à commencer vraiment à dépenser de l'argent pour créer les premiers prototypes, à transformer les chiffres, les dessins qui n'existaient alors que sur le papier en vrais produits. ». Aujourd'hui Ideo compte 13 personnes, 3 boutiques et envisage un développement à l'international.



Vous avez une idée
ou un projet de
création d'entreprise ?
**Trouvez les bons
interlocuteurs**
pour vous accompagner !

L'accompagnement est un levier essentiel pour la création et le développement d'activités. Bien accompagnés, les porteurs de projets créent et développent des entreprises plus **solides et durables**.

• Rendez-vous à **L'Atelier, le centre de ressources régional de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Tout au long de l'année, l'Atelier accueille les porteurs de projets, qu'ils soient déjà accompagnés ou non, et quel que soit leur degré d'avancement. Il est aussi ouvert aux particuliers, qui veulent en savoir plus pour vivre autrement en Ile-de-France.

Disponible sur son site www.atelier-idf.org : **l'annuaire des structures d'accompagnement** en Ile-de-France. Créé en 2007 à l'initiative du Conseil régional, de collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs du secteur, avec l'aide de la Caisse des Dépôts et de l'Etat, l'Atelier est le lieu de ressources privilégié pour les professionnels du secteur.

L'Atelier

8 - 10, impasse Boutron - 75010 Paris
Courriel : contact@atelier-idf.org
Tél. : +33 (0)1 40 38 40 38
Fax : +33 (0)1 40 38 03 73
M° Gare de l'Est

• Découvrez la **convention d'affaires CréaRif**
CréaRif est la convention d'affaires dédiée au développement des projets régionaux



Remise des prix CréaRif 2008

d'économie sociale et solidaire en Ile-de-France. Organisée une fois par an par L'Atelier, elle réunit des partenaires financiers et techniques autour d'une cinquantaine de projets. A la clé : rencontres en direct avec des partenaires financiers et techniques, conseils personnalisés et aide à la construction d'un réseau.

• La Région soutient la **Ruche** : un espace collectif de travail et de création pour entreprendre autrement
<http://www.la-ruche.net/>

Plusieurs formations à l'entrepreneuriat social existent en Ile-de-France. Renseignez-vous à l'Atelier, le centre régional de ressources de l'Economie sociale et solidaire.

• Et toujours www.creersaboite.fr, le site régional dédié aux entrepreneurs franciliens.
Une rubrique spéciale économie sociale et solidaire vous y attend.

« Elles l'ont fait » :
Macondo, lauréat CréaRif 2008.

Macondo, lauréat CréaRif 2008.
Porté par le collectif associatif Equitess, Macondo est un restaurant qui contribue à la revitalisation d'un centre commercial peu à peu déserté par les enseignes classiques. Au menu : cuisine sud-américaine, prix abordables et ingrédients issus du commerce équitable.

Votre patron part à la retraite et vous voulez reprendre l'entreprise ? Vous voulez entreprendre à plusieurs ? Créez une SCOP ou une SCIC

La création d'activités sous la forme d'entreprises collectives et coopératives est une alternative reconnue pour la création, reprise et transmission d'entreprises. Pour la soutenir et l'encourager, la Région a noué un partenariat avec l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production (Urscop).

Soutien régional à l'Urscop pour l'accompagnement des porteurs de projet

Cet accompagnement comprend :

- le diagnostic du projet ;
- une étude de faisabilité économique et financière ;
- une aide à la recherche de financements ;
- une assistance juridique (rédaction des statuts, expertise,...)
- une offre de parcours de formations spécifiques
- et le suivi post-crédation.

Photo : Impressions digitales



Prime régionale à la création de SCOP ou de SCIC :

- Prime de 5 000 € pour les créations de SCIC ou de SCOP ;
- Prime de 10 000 € pour les entreprises reprises ou transmises sous la forme SCOP ou pour les associations évoluant vers un statut de SCOP ou de SCIC.

« Ils l'ont fait » : Impressions digitales, transmission d'entreprise sous forme coopérative

Impressions digitales est une imprimerie spécialisée dans les arts et industries graphiques de la communication, créée en 1994. La transformation de la SAS en SCOP a été réalisée en prévision du départ à la retraite du dirigeant. Elle a été portée par une équipe de salariés, permettant d'assurer la pérennité du projet. Résultat : l'aventure continue et 18 emplois ont été préservés.



Photo : Sébastien Godefroy / Port parallèle

Le saviez-vous ?

Selon l'INSEE, seules 30 % des entreprises françaises sont créées ou reprises par des femmes. La Région dans ses partenariats avec les structures du financement et de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise porte un intérêt particulier à la part des femmes dans ces dispositifs. Afin d'encourager la création d'entreprise par les femmes, la Région a mis en place un partenariat spécifique avec un incubateur au féminin « Paris Pionnières ». www.parispionnieres.org/

Vous voulez confirmer la viabilité de votre projet ?

Testez votre activité !

La Région soutient le développement de **couveuses** et de **coopératives d'activités et d'emplois** (CAE) sur le territoire francilien pour sécuriser les parcours de création des porteurs de projets. Il en existe actuellement **36 en Ile-de-France**.

- Les couveuses vous permettent de tester votre activité en phase de lancement.
- Les CAE vous salarient en proportion du chiffre d'affaire que vous êtes en capacité de générer.
- Couveuses et CAE vous proposent des accompagnements individuels et collectifs afin d'apporter des réponses concrètes aux problèmes que vous rencontrez lors de la création.

Alter Bâtir : entreprendre en éco-construction

Le cadre de la Coopérative d'activités et d'emplois permet de tester, développer et pérenniser une activité économique en créant son propre emploi salarié. Au sein d'une entreprise coopérative partagée avec d'autres entrepreneurs, le porteur de projet peut ainsi sécuriser sa démarche, en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée, pour « apprendre en faisant ». Un exemple : la Coopérative d'activités et d'emplois Alter Bâtir accueille des créateurs d'entreprises du bâtiment qui souhaitent utiliser des matériaux et des techniques plus respectueuses de l'environnement. Elle accueille aujourd'hui 40 entrepreneurs-salariés.

Financez vos projets avec l'aide de la Région Ile-de-France

En partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), des microcrédits proposés aux créateurs de Très Petites Entreprises (TPE)

- des microcrédits pouvant atteindre jusqu'à 6 000 € pour financer un stock de marchandises à commercialiser, l'achat de matériaux nécessaires au démarrage de l'activité ou l'installation dans un local.
- des primes : à la création, au 1er anniversaire de l'entreprise et à la 1ère embauche, bonifiées si l'entreprise est située dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou si l'entreprise relève d'une des filières prioritaires de l'économie sociale et solidaire.

www.adie.org



Photo : Extramuros

« Elle l'a fait » : Sandrine, chef d'entreprise grâce à l'Adie

« J'ai commencé comme caissière dans la grande distribution jusqu'à devenir responsable d'un magasin, puis de quatre. J'ai ensuite travaillé au siège dans la communication. Et puis tout s'est arrêté, j'ai été licenciée. Un bilan de compétences a détecté un certain potentiel à la création d'entreprise, mon côté indépendant, le goût du risque... Je suis tombée par hasard sur les produits cosmétiques bio. J'ai passé des journées complètes à débusquer des fournisseurs et ensuite à sélectionner les meilleurs produits. Et c'est ainsi que tout a commencé ! Ma banque m'a fermé le guichet au nez dès lors que j'étais chômeuse... mais l'Adie m'a donné le coup de pouce nécessaire pour renouveler mon stock et monter mon site internet. Les débuts sont encourageants. »

Au Fil de l'Eau, qui conjugue navigation en eau douce et insertion, a bénéficié d'une aide du FRIS pour développer ses activités



Photo : Au Fil de l'Eau

A travers France Active, la Région vous facilite l'accès au crédit bancaire.

France Active Garantie garantit jusqu'à 65% des prêts bancaires d'un montant maximum de 45 000 €. L'association France Active fédère un réseau national de plus de trente fonds territoriaux, dont 9 en Ile-de-France (8 fonds départementaux et 1 fonds régional). Les fonds territoriaux de France active vous aident également à trouver des partenaires financiers.

Accéder à des capitaux structurants et bénéficier de leur effet de levier auprès des réseaux bancaires.

➤ Le **Contrat d'apport associatif et le fonds d'amorçage associatif** : ils sont destinés aux associations créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activité à caractère économique. Il leur est proposé un apport avec droit de reprise pouvant s'élever jusqu'à 30 000 € sans intérêt. Pour contacter les fonds territoriaux de France active : www.franceactive.org.

Habitat et Développement Ile-de-France : un lancement réussi grâce aux financements de France active

L'association Habitat et Développement Ile-de-France a obtenu un contrat d'apport associatif de 20 000 € et un prêt bancaire garanti à 65% en 2007. Nathalie Tricot, sa Directrice, témoigne : « N'étant pas une spécialiste des finances, je me suis tournée vers Essonne Active (Fonds territorial de France active pour l'Essonne) pour avoir des conseils sur nos besoins de financement au démarrage de notre association. Nous avons bénéficié rapidement d'un prêt à taux 0% et j'ai le sentiment d'avoir mis toutes les chances de notre côté pour lancer un projet solide sur le plan économique !

- Le **Fonds Régional d'Investissement Solidaire** (géré par France active) : le FRIS permet aux structures de l'économie sociale et solidaire d'obtenir jusqu'à 60 000 € à un taux de 2% et pour une durée de cinq ans avec un différé de remboursement de deux ans.
- **Equisol** : Equisol est une société coopérative d'investissement. Elle intervient dans le capital de l'entreprise via des prises de participation de 10 000 à 100 000 € d'une durée de 5 à 10 ans. La Région possède 49% des parts de ce fonds, et a mobilisé avec elle des partenaires bancaires pour assurer le financement d'entreprises utiles socialement.

Mettez vos **capacités managériales** au service des personnes très éloignées de l'emploi

Le secteur de l'insertion par l'activité économique a pour mission de permettre aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi en leur proposant des mesures d'accueil et d'accompagnement.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sont aussi des entreprises qui produisent des richesses commercialisables, permettent l'émergence de nouvelles activités, le développement du lien social et du territoire.

Avec le soutien de la Région vous pouvez **créer, développer, consolider** une structure d'insertion par l'activité économique. Sollicitez une aide **ARSIE** !

- **créer une SIAE** : jusqu'à 7 500 € pour une étude de faisabilité menée en interne, et 15 000 € en cas d'appel à un prestataire extérieur.
- **trouver de nouvelles pistes de développement, organiser un repositionnement, préparer une transmission** : jusqu'à 15 000 € pour une étude de repositionnement stratégique.

- **financer ses investissements** : dans la limite de 30 000 € qui peuvent être bonifiés selon le territoire d'implantation du projet et/ou la prise en compte de facteurs environnementaux.
- **Une aide au démarrage pour les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) de moins de 2 ans** : vous pouvez bénéficier d'une aide au démarrage pouvant atteindre jusqu'à 15 000 €.

« Ils l'ont fait » : L'ARSIE pour Planète Sésame 92, des aides à l'investissement à l'embauche d'encadrant pour un lancement réussi

Planète Sésame 92 est une entreprise d'insertion qui propose de la cuisine du monde à emporter à partir d'un camion ambulant. A ce jour, l'entreprise emploie deux salariés en insertion et connaît un développement rapide de son activité.



Photo : Planète Sésame

Vous souhaitez recruter des **salariés en insertion** ? La Région vous apporte une aide au poste grâce aux **Emplois-tremplin INSERTION-IAE**

- 10 000 € par CDDI supplémentaires dans les Entreprises d'Insertion et Régies de Quartier
- 2 000 € maximum par Equivalent Temps Plein (ETP) par an pour les Associations Intermédiaires et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion pour le public non RMliste
- 2 000 € maximum par poste de Contrat d'accompagnement vers l'emploi par an pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Vous souhaitez sécuriser **le parcours d'insertion de vos salariés** ou futurs salariés, pensez aussi aux :

➤ **PASSE IAE**

Il permet l'accès des futurs salariés en insertion à des formations courtes, préalables à leur entrée en structure d'insertion. Il vise par cette démarche à mieux préparer le salarié à remplir les missions qui lui seront confiées, par une connaissance des exigences de base requises pour les exercer dans de bonnes conditions : sensibilisation aux risques professionnels, acquisition de compétences/connaissances professionnelles de base...

➤ **PASSE ENTREPRISE**

L'insertion durable des salariés dans l'emploi au sein d'entreprises « classiques » ne dépend pas seulement de l'accompagnement mis en œuvre et des compétences professionnelles acquises pendant le parcours d'insertion. Il dépend également des liens développés entre la SIAE qui l'emploie et secteur économique « classique », et de la façon dont s'organise le passage de l'une à l'autre. Le PASSE ENTREPRISE vous offre un cadre pour organiser cette transition et mettre en place, pour vos salariés, des formations et/ou des périodes d'immersion dans une/des entreprise(s) engagée(s) dans un partenariat concret et opérationnel qui doit mener vers un recrutement durable.

Avec le **Trophée IAE**, découvrez **toute la capacité d'innovation sociale de l'Insertion par l'Activité Economique !**

En recrutant des personnes rencontrant des difficultés linguistiques, sanitaires, sociales et professionnelles, les SIAE participent à la **lutte contre les discriminations** quelle qu'en soit l'origine. Des pratiques exemplaires à récompenser, à faire connaître et à étendre !

Vous avez **besoin d'embaucher ?**

Pensez aux Emplois-tremplins « projet » !

Grâce aux Emplois-tremplin « projet », vous pouvez créer des emplois durables pour innover, vous développer ou tout simplement consolider vos activités...

La Région vous aide à financer vos CDI sur six ans :

- 15 000 € les trois premières années
- Financement dégressif sur les 3 suivantes : 12 000 €, 11 000 €, puis 10 000 €.
- Et aussi une aide à la formation : jusqu'à 1 500 € par salarié.

A Paris, en Seine-et-Marne, en Essonne, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, les Yvelines et le Val-d'Oise : vous pouvez obtenir des **financements complémentaires** grâce aux Départements partenaires de la Région.

<http://www.iledefrance.fr/emplois-tremplin>

Vous avez un **projet innovant ?** La Région vous aide à l'expérimenter !

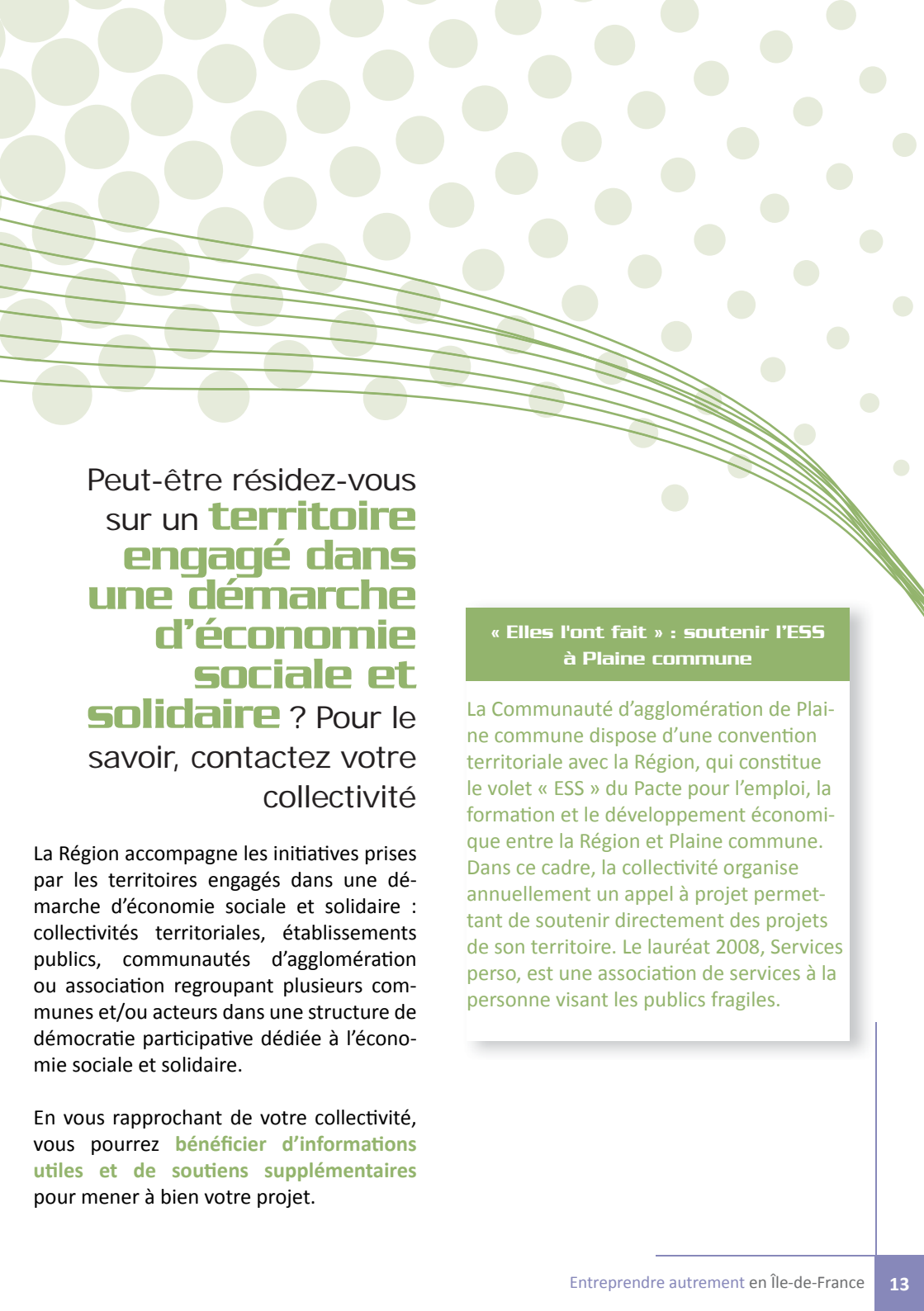
L'économie sociale et solidaire se distingue par sa **forte capacité à innover et à répondre aux besoins émergents ou non satisfaits** exprimées par les Franciliennes et Franciliens. Ces initiatives sont cependant freinées par la **difficulté à mettre en place les projets d'expérimentation**, passage obligé avant la phase d'application.

Si vous avez **un projet innovant et généralisable à l'échelle régionale, la Région vous aide à l'expérimenter :**

- soutien régional pouvant atteindre jusqu'à 40 000 € par an, représentant maximum 35 % du budget global du projet.

« Ils l'ont fait » : Mettre en place un réseau de distribution de musique équitable avec l'aide de la Région

L'association Fairplaylist a reçu le soutien de la Région afin d'expérimenter la mise en place de son réseau de distribution de disques, équitable et écologique. Aujourd'hui, il existe 11 points de distribution en Ile-de-France.



Peut-être résidez-vous sur un **territoire engagé dans une démarche d'économie sociale et solidaire** ? Pour le savoir, contactez votre collectivité

La Région accompagne les initiatives prises par les territoires engagés dans une démarche d'économie sociale et solidaire : collectivités territoriales, établissements publics, communautés d'agglomération ou association regroupant plusieurs communes et/ou acteurs dans une structure de démocratie participative dédiée à l'économie sociale et solidaire.

En vous rapprochant de votre collectivité, vous pourrez **bénéficier d'informations utiles et de soutiens supplémentaires** pour mener à bien votre projet.

« Elles l'ont fait » : soutenir l'ESS à Plaine commune

La Communauté d'agglomération de Plaine commune dispose d'une convention territoriale avec la Région, qui constitue le volet « ESS » du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique entre la Région et Plaine commune. Dans ce cadre, la collectivité organise annuellement un appel à projet permettant de soutenir directement des projets de son territoire. Le lauréat 2008, Services perso, est une association de services à la personne visant les publics fragiles.

Vous êtes un acteur
de l'insertion par l'activité
économique,
du commerce équitable,
des services à la personne ?

Développez votre réseau !

Vous voulez mutualiser les pratiques de votre secteur ? Partager vos expériences réussies ? Vous professionnaliser ? Rejoignez les têtes de réseaux en Île-de-France.

La Région accompagne la structuration de l'économie sociale et solidaire grâce à des conventions sectorielles.

« Ils l'ont fait » : La Région soutient l'ACEPPRIF, tête de réseau des crèches parentales qui fédère 151 structures en Ile-de-France.

Vous réfléchissez à créer une crèche parentale ? N'hésitez pas à pousser la porte de l'ACEPPRIF pour vous former sur les fonctions d'employeur ou de responsable associatif.

www.acepprif.org

Vous voulez faire connaître les **spécificités de l'économie sociale et solidaire ?**

Afin de sensibiliser, d'informer, de communiquer et de mobiliser les Franciliennes et les Franciliens à l'économie sociale et solidaire, la Région soutient des projets fédérateurs d'envergure régionale au moyen d'une subvention pouvant atteindre 35 % du budget de votre action.

« Ils l'ont fait » : Le forum national du commerce équitable

Le forum national du commerce équitable a regroupé en 2008, 90 exposants à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette. Cet événement sur deux journées dédié aux professionnels, au grand public et aux porteurs de projets, organisé par la Plate-forme pour le Commerce Équitable, Max Havelaar France et le Groupe SOS, a accueilli 12 600 visiteurs.

Vous voulez **trouver un métier** en harmonie avec vos valeurs ? **Consommer ou épargner autrement** ? L'ESS a des réponses à vous proposer !

Travaillez dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire

- Consultez l'espace emploi sur le site de l'Atelier : www.atelier-idf.org une bourse à l'emploi régulièrement mise à jour, vous permet de saisir les opportunités offertes par l'ESS.
- Retrouvez également les employeurs du secteur à l'occasion du Salon de l'emploi responsable, soutenu par la Région.

Le saviez-vous ? : Votre épargne peut être utile au développement d'activités d'utilité sociale sur le territoire francilien

Faire fructifier son épargne en finançant des activités économiques utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable, c'est possible ! Renseignez-vous auprès de Finansol : www.finansol.org

Demandez le guide pratique « Vivre autrement en Ile-de-France »

Réalisé par l'Atelier en partenariat avec le magazine Alternatives Économiques, ce guide gratuit est une mine d'informations pour toutes celles et ceux qui veulent consommer ou entreprendre autrement en Île-de-France.



Photo : Sébastien Godefroy / Amap La Courgette Solidaire

*Découvrez toutes les autres aides régionales destinées
aux porteurs de projets et entrepreneurs franciliens*

**Nouveau guide Développement économique /
Emploi sur demande, au 0810 18 18 18 (prix d'un appel local)**

www.creersaboite.fr

www.financersaboite.fr



Conseil régional d'Île-de-France

Unité développement / Direction du développement économique
35, boulevard des Invalides - 75007 Paris
www.iledefrance.fr

 **0 810 18 18 18**

prix d'un appel local